

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE**  
**24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE**

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Séance du 10 avril 2025**

L'an deux mil vingt-quatre,

Le dix du mois d'Avril,

A la salle de l'Union de Maîche à 19h30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 28 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

**Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.**

**Étaient présents :** Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER (Arrivé à 19h58) Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, Yves-Marie PARENT, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Maxime MARTIN, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Véronique TATU, Karine TIROLE, Richard TISSOT (arrivé à 19h50), Pascal GODIN, Sonia BOICHAT, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

**Procuration :** Catherine RACINE donne procuration à Léon BONVALOT, Jean-Michel FEUVRIER donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Patricia PARATTE donne procuration à Régis LIGIER, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Constant CUCHE

**Excusés :** Christel PILLOT, François JACQUOT, Nadège MOUGIN, Sylvain LAURENT, Julien NAEGELEN, Francine LA PENNA, Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

**Absents :** Jérôme BOILLON

**Secrétaire de séance :** Olivier CLEMENCE

<b>MEMBRES :</b>	En exercice : 65	Présents : 52	Ayant pris part à la délibération : 56
------------------	------------------	---------------	--

<b>Délibération n° :</b> <b>2025-04-10</b>	<b>Objet : FINANCES – Vote AP/CP</b> <b>Budget Général – Futur siège de la CCPM (Actualisation de l'AP/CP n°BG-1-2024 dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement)</b>
---	--

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 Février 1997,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,  
Vu la délibération du 11 avril 2024 portant sur le Règlement Budgétaire et Financier,

Communauté de communes du Pays de Maîche

24, rue Montalembert 25 120 Maîche

Tél : 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr

La procédure AP/CP vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Certains projets intercommunaux sont réalisés sur plusieurs exercices budgétaires.

Il convient d'ouvrir, par délibération de l'Assemblée, les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement (AP/CP) liés à ces opérations.

Vu la délibération N° 2024-04-10 du 11 avril 2024 portant création de l'APCP **BG-1-2024 « Nouveau siège CCPM »**,

Il est proposé de réviser l'APCP à la suite de la réévaluation du coût du programme des travaux :

	N° AP OBJET DE L'AP	BG-1-2024 Nouveau siège CCPM
Autorisation de Programme	AP antérieure	<b>5 241 000 €</b>
	Révision d'AP	+ 59 906.23
	<b>AP Actualisée</b>	<b>5 300 906.23 €</b>
Crédits de paiement	CP antérieur	45 906.23 €
	CP 2025	1 115 000 €
	CP 2026	2 070 000 €
	CP 2027	2 070 000 €
	<b>Total des CP</b>	<b>5 300 906.23 €</b>

Toute modification de ces tableaux se fera par délibération de l'Assemblée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE DECIDE :

- DE VOTER l'actualisation des montants de l'autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement, tels que définis précédemment.

27 mars 2025 14:47:37

Communauté Cnes Pays de Maïche  
CC - 01000 Budget général CCPM

## Bilan de synthèse AP

## BG-1-2024 - NOUVEAU SIEGE CCPM

	Montant en AP			Montant en CP			
	Ouvert	Engagé	Disponible	Prévisionnel	Ouvert	Réalisé	Disponible
<b>TOTAL</b>	<b>5 241 000.00 €</b>	<b>717 060.00 €</b>	<b>4 523 940.00 €</b>	<b>5 241 000.00 €</b>	<b>794 000.00 €</b>	<b>115 621.43 €</b>	<b>678 378.57 €</b>
2024	5 241 000.00 €	717 060.00 €		794 000.00 €	794 000.00 €	45 906.23 €	748 093.77 €
90 - NOUVEAU SIEGE CCPM		717 060.00 €			794 000.00 €	45 906.23 €	748 093.77 €
2025	0.00 €	0.00 €		1 783 000.00 €	0.00 €	69 715.20 €	-69 715.20 €
90 - NOUVEAU SIEGE CCPM		0.00 €			0.00 €	69 715.20 €	-69 715.20 €
2026	0.00 €	0.00 €		2 664 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
90 - NOUVEAU SIEGE CCPM		0.00 €			0.00 €	0.00 €	0.00 €

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président  
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0